

**TARIFS DE FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE,**  
**DU CENTRE DE LOISIRS ET DE LA CANTINE DE MARCQ**  
**AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

**1. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – délibération n° 2021-17 du 24/08/2021**

<b><u>Tarifs mensuels « accueil garderie du matin »</u></b>		<b><u>Tarifs mensuels « accueil garderie et étude du soir »</u></b>	
17 présences et plus	24,00 €	17 présences et plus	55,00 €
13 à 16 présences	21,00 €	13 à 16 présences	49,00 €
9 à 12 présences	18,00 €	9 à 12 présences	41,00 €
5 à 8 présences	15,00 €	5 à 8 présences	33,00 €
3 ou 4 présences	11,50 €	3 ou 4 présences	22,50 €
1 ou 2 présences	7,50 €	1 ou 2 présences	16,00 €

**Tarif « accueil garderie du mercredi »**

- Forfait mensuel : 100 euro (repas de cantine compris)
- Fréquentation ponctuelle à la journée : 35 euro (repas de cantine compris)

Tous les mois d'une année n'étant pas constitués du même nombre de mercredis, le tarif qui sera facturé sera systématiquement le plus favorable pour les familles.

**2. CENTRE DE LOISIRS – délibération n° 2021-17 du 24/08/2021**

➤ **Tarifs pour les familles marcquoises :**

- 120 € la semaine, repas et goûters compris, pour 1 enfant
- 100 € la semaine, repas et goûters compris, pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie, les 2 enfants étant inscrits la semaine complète
- 85 € la semaine, repas et goûters compris, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie, les 3 enfants étant inscrits la semaine complète
- 25 € la journée, repas et goûter compris, par enfant

➤ **Tarifs pour les familles extérieures :**

- 150 € la semaine, repas et goûters compris, pour 1 enfant,
- 130 € la semaine, repas et goûters compris, pour le 2<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie, les 2 enfants étant inscrits la semaine complète,
- 115 € la semaine, repas et goûters compris, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même fratrie, les 3 enfants étant inscrits la semaine complète,
- 28 € la journée, repas et goûter compris, par enfant.

La dégressivité du tarif à compter du 2<sup>ème</sup> enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait « semaine » au Centre de loisirs.

Ces tarifs s'entendent sorties comprises.

Sont considérées « marcquoises » les familles domiciliées sur la commune et celles qui, bien que domiciliées sur une autre commune, ont au moins un enfant scolarisé à l'Ecole de Marcq.

**3. RESTAURATION SCOLAIRE – délibération n° 2021-17 du 24/08/2021**

**Tarif du repas :** 4,60 €